

INTERFERENCE ON BOARD AN AIRCRAFT WILL NOT BE TOLERATED "Transport May Be Denied"

Passengers are entitled to travel in a safe and secure environment. Under the *Criminal Code of Canada* and the *Aeronautics Act*, it is illegal to behave in a manner that is threatening to crew members and passengers.

The crew will not tolerate any disruptive behaviour.

Police will be asked to meet the aircraft upon arrival.

Anyone in contravention of the law, or anyone violating the rights of others will be intercepted by the police upon landing. That person may be:

Arrested Charged Prosecuted

Anyone found guilty will have a criminal record and may face fines up to \$5000 or imprisonment.

Examples of interference:



- Harassment
- Verbal abuse
- Physical assault
- Sexual offences



- Intimidating behaviour
- Intoxicated and disorderly conduct
- Disregard of smoking regulations
- Consuming "carry on" alcoholic beverages
- Refusal to follow instructions of the crew
- Endangering the safety of the aircraft

Safety Advice For Everyone



Transport Canada

Transports Canada

Canada



AUCUN ÉCART DE CONDUITE À BORD D'UN AÉRONEF NE SERA TOLÉRÉ

« L'embarquement peut être refusé »

Les passagers ont le droit de voyager en toute sécurité. En vertu du *Code criminel du Canada* et de la *Loi sur l'aéronautique*, il est illégal de mettre en danger les membres d'équipage et les autres passagers.

L'équipage ne tolérera aucune conduite désordonnée.

Le cas échéant, on demandera aux policiers d'être présents à l'arrivée de l'aéronef.

Toute personne qui enfreint la loi ou qui viole les droits d'autres personnes sera appréhendée par la police à l'atterrissage. Cette personne sera :

**mise en état d'arrestation accusée
poursuivie en justice**

Toute personne reconnue coupable aura un dossier criminel et est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ ou d'une peine d'emprisonnement.

Exemples d'un écart de conduite :



Harcèlement

Violence verbale

Violence physique

Infractions sexuelles

Comportement intimidant

Ivresse et conduite désordonnée

Non-observation de l'interdiction de fumer

Consommation de boissons alcoolisées apportées avec soi

Refus d'obéir aux directives de l'équipage

Entrave à la sécurité de l'aéronef

Ensemble pour la sécurité



Transports Canada Transport Canada

Canada

